

**DISCOURS DE SON EXCELLENCE MONSIEUR ALBERT SHINGIRO, MINISTRE DES  
AFFAIRES ETRANGERES ET DE LA COOPERATION AU DEVELOPPEMENT DU  
BURUNDI LORS DE LA REUNION MINISTERIELLE DES NATIONS UNIES SUR LE  
MAINTIEN DE LA PAIX DE 2021 : LA PROTECTION DES CIVILS.**

**Monsieur le Secrétaire Général des Nations Unies,**

**Excellence mesdames et Messieurs, tout protocole observé,**

D'entrée de jeu, permettez-moi au nom de ma délégation et en mon nom propre, de remercier très sincèrement les organisateurs de cette importante réunion pour l'avenir des Missions de Maintien de la Paix.

**Monsieur le Secrétaire Général,**

Le Burundi se réjouit tout naturellement de s'être associé au lendemain de la renaissance de sa démocratie en 2005 aux activités de maintien de la paix des Nations Unies et de l'Union Africaine. Comme vous le savez, le Burundi est le premier pays francophone africain fournisseur de contingents aux opérations de maintien de la paix dans plusieurs zones de conflits dans le monde. Son personnel militaire et de police travaille courageusement chaque jour, sous le drapeau bleu des Nations Unies et vert de l'Union Africaine, à rétablir la paix dans les zones troublées notamment en Somalie et en République Centrafricaine.

Il s'agit ici, Monsieur le Secrétaire Général, d'un retour d'ascenseur envers la communauté internationale qui a participé à la restauration, puis à la consolidation de la paix dans mon pays, le Burundi, après plusieurs années de crise sans précédent. Vous aurez alors compris que le déploiement de nos troupes aux opérations de maintien de la paix est notre façon de dire merci à cette même communauté internationale qui a toujours été aux côtés des burundais en temps de paix comme en temps de guerre.

**Monsieur le Secrétaire Général,**

La mise en œuvre efficace des mandats de protection des civils dans les missions de maintien de la paix des Nations Unies est une condition sine qua none pour une réussite de la mission de maintien de la paix. Le nombre de vies humaines sauvées de mort ou des blessés évacués montre une mission réussie.

De par l'expérience des soldats de la paix burundais, l'engagement des soldats sur terrain, de son commandement ainsi que celui de son gouvernement sont des éléments

primordiaux pour le succès des missions de maintien de la paix et de cela une protection des civils.

Monsieur le Secrétaire Général, bien qu'un bon nombre d'opérations de maintien de la paix aient pour mandat de protéger les civils, le Burundi réitère que la responsabilité de la protection des civils incombe au premier chef aux États souverains. La protection des civils ne saurait servir de prétexte pour promouvoir un changement de régime, une intervention militaire ou tout autre acte contraire aux dispositions de la Charte des Nations Unies. A cet égard, Il importe de continuer à renforcer le dialogue entre les pays qui accueillent les opérations de maintien de la paix, les pays fournisseurs de contingents, le Secrétariat et le Conseil de sécurité.

Ma délégation réitère son soutien ferme à l'augmentation de nombre de casques bleus francophones déployés dans les pays hôtes francophones pour parvenir à une communication efficace dans la zone de mission.

Monsieur le Secrétaire Général, permettez-moi pour clore, de réitérer l'engagement de la République du Burundi aux exigences en matière de capacités en uniforme. **Le Burundi s'engage à déployer un bataillon d'infanterie afin de renforcer la protection offerte par les opérations de maintien de la paix, de fournir plus de personnel militaire et de police francophone, améliorer la parité des genres en augmentant la participation des femmes au maintien de la paix, et poursuivre ses efforts en fournissant des officiers d'état-major et des observateurs militaires.**

Je vous remercie de votre aimable attention.